

Allocution de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances  
à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> édition du colloque international des finances publiques  
sur le thème

**« Quelles finances locales au Maroc et en France  
dans un monde en mutation ? »**

Rabat, le 20 septembre 2019

Mesdames et Messieurs les Ministres ;  
Son excellence Madame l'Ambassadrice ;  
Monsieur le Président de Fondafip ;  
Monsieur le Trésorier Général du Royaume ;  
Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi de vous souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue à la treizième édition du Colloque international sur les finances publiques, que le Ministère de l'Economie et des Finances organise en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques, sur le thème « **Quelles finances locales au Maroc et en France dans un monde en mutation ?** ».

Je voudrais à cette occasion, exprimer mes vifs remerciements au Professeur Michel Bouvier, au Professeur Marie-Christine Esclassan et à Monsieur Nouredine Bensouda, pour leurs efforts et pour le soin qu'ils apportent à l'organisation de ce Colloque dédié à la réflexion et au partage autour de la thématique des finances publiques.

Je voudrais adresser mes remerciements, également, aux présidents de séances et aux intervenants des trois tables rondes, retenues dans le cadre du programme de ce colloque, qui ont accepté d'apporter leur contribution à la modération et à l'animation de cet évènement.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis donc, du choix du thème de cette édition du Colloque liée aux financements des territoires qui s'inscrit en droite ligne des orientations de SA MAJESTE LE ROI, en vertu desquelles les régions et les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle central en tant que véritable moteur de croissance et de valorisation de la richesse nationale.

Leur implication avec les structures administratives déconcentrées donnera un nouvel élan à la dynamique de développement

socio-économique dans notre pays pour concourir à la réalisation de la justice sociale et territoriale.

L'analyse de la croissance économique nationale confirme l'engagement du Maroc sur la voie de la modernisation et de la diversification de sa base productive. Notre économie a pu réaliser un taux de croissance se situant à 4% en moyenne par an et ce, depuis 10 ans.

Cela a été rendu possible grâce à une stratégie de pilotage qui s'est avérée concluante en termes de renforcement de la confiance du système productif et de l'attractivité de notre économie et en matière de sauvegarde des équilibres fondamentaux des finances publiques.

Les actions engagées se sont traduites par l'amélioration relative des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, lui permettant de maintenir le dynamisme de l'investissement public et d'accompagner la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des programmes sociaux.

Cependant, le taux de croissance moyen de 4% enregistré demeure inférieur à la moyenne observée dans les pays émergents, modeste et insuffisant pour réduire les inégalités sociales et spatiales et le chômage des jeunes, notamment dans un contexte mondial marqué par les tensions économiques et sociales.

Face à cette situation et en vue de remettre le Maroc sur la voie d'une croissance plus forte et durable, SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI a rappelé notamment dans le discours du trône de 2019, qu'il est temps pour le Maroc de reconsidérer son modèle de développement pour le mettre en phase avec l'évolution que connaît le pays.

De même et conformément aux orientations de SA MAJESTE LE ROI et suite à l'adoption, en 2018, de la charte de déconcentration administrative, le Gouvernement a entamé l'élaboration des schémas directeurs de déconcentration. Ils visent le transfert du centre aux services déconcentrés, des prérogatives de nature décisionnelle et celles devant faire l'objet de délégation, avec le transfert en conséquence des ressources humaines et matérielles nécessaires.

En outre nous avons procédé à la mise en œuvre d'une véritable politique de territorialisation des politiques publiques en cohérence avec les objectifs assignés au chantier de la régionalisation avancée.

Les lois organiques adoptées en 2015 ont défini le partage des prérogatives entre chacune des composantes de l'organisation institutionnelle et administrative du Royaume, en se référant au principe de subsidiarité énoncé par ailleurs dans la Constitution.

Le Gouvernement a fait aboutir la réforme des centres régionaux d'investissement devant désormais constituer un levier majeur de facilitation des projets d'investissement, mettant un terme aux dysfonctionnements ayant auparavant entravé la dynamique d'investissement au niveau territorial.

Dans le même sillage, il est en train de mettre en place un projet de loi-cadre relatif à la réforme de la fiscalité suite aux recommandations dégagées lors des dernières assises fiscales.

En vue de surmonter les difficultés vécues par les entreprises, nous avons apporté tout l'appui et le soutien nécessaire au tissu économique en termes d'amélioration du climat des affaires et de facilitation de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE) aux financements bancaires et à la commande publique dans le cadre du projet de « Small Business Act ».

Dans le même sens, le Gouvernement a honoré les engagements pris vis-à-vis des entreprises, notamment en ce qui concerne les délais de paiement et le remboursement de la TVA, conformément aux orientations de SA MAJESTE LE ROI contenues dans le discours du 20 août 2018 à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple.

Au niveau de la restructuration du portefeuille de l'Etat, des contrats programmes sont finalisés ou en préparation. Ils visent la révision des modèles économiques et institutionnels de certains établissements et entreprises publics, la rationalisation de leurs dépenses et la cession de certains actifs.

**Mesdames et Messieurs,**

La grande question demeure posée : compte-tenu des effets de la globalisation, comment imaginer des finances locales en phase avec les nouvelles orientations ?

Il y a quelques années encore, on pensait que la gouvernance des finances locales était moins une question de moyens qu'une question de modèle et d'outils de gestion.

Au vu des changements auxquels nous assistons et qui iront grandissants, nous pouvons en être certains, il semble que la question des moyens reprend ses droits.

Mais cela ne doit pas occulter le modèle ou les outils de gestion pour autant.

L'ensemble doit, bien évidemment, être appréhendé comme un tout cohérent et équilibré.

Aujourd'hui plus qu'avant, les ressources financières sont une denrée rare. Cela est vrai pour les collectivités locales autant que pour l'Etat.

Il s'agit aujourd'hui de gérer cette rareté et de faire preuve d'innovation et imaginer de nouvelles sources de financement.

Gérer la rareté reviendrait à trouver la meilleure répartition des ressources actuelles entre l'échelon national et l'échelon local.

La répartition optimale entre le national et le local améliorerait l'efficacité de l'action locale et répondrait mieux aux préoccupations de développement global du pays.

Le rapport de la Cour des comptes sur la fiscalité locale, publié en 2015, a établi un diagnostic sans équivoque.

Parmi les constats établis : « La complexité du système fiscal local et les insuffisances de sa gouvernance » qui « nécessitent un vaste chantier de

réformes devant intégrer l'évolution du processus de la régionalisation avancée ».

Ce même rapport met en avant « la simplification et la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la fiscalité locale » comme « un préalable à l'amélioration du rendement des taxes ».

La mobilisation du potentiel fiscal local qui est un enjeu majeur, passe avant tout par une meilleure appréhension de la matière imposable et par la levée des dysfonctionnements d'assiette.

D'un autre côté, il est légitime d'explorer de nouvelles pistes à la recherche de nouvelles formes de financement qui auraient, éventuellement, montré leur efficacité sous d'autres cieux sans tomber dans le piège de l'imitation aveugle.

Il serait intéressant, d'examiner les possibilités de renforcement des recettes non fiscales.

Pour ne citer que cela, l'emprunt est-il une option viable pour le financement des investissements locaux compte tenu du niveau d'endettement de nos collectivités ?

Quelles sont, le cas échéant, les conditions ou les garde-fous à mettre en place ?

Il me semble que ce sont là des questions qui méritent d'être examinées posément, sans précipitation ni parti-pris.

Il devient indispensable de disposer aujourd'hui d'un modèle à la hauteur du défi du moment, un modèle qui libère les énergies de nos territoires.

Pour gagner le pari, le modèle vers lequel nous devons nous orienter devrait être léger, souple, capable de s'adapter au rythme des changements imposé par le monde qui nous entoure.

**Mesdames et Messieurs,**

La dynamique de réformes, lancées au début des années 2000, a permis de réaliser des avancées considérables.

En effet les fondamentaux macroéconomiques de l'économie marocaine ont montré une certaine stabilité des finances publiques.

Mais aujourd'hui, c'est par le développement de l'échelon local que passe, désormais, le développement du pays. Les politiques économiques devraient être élaborées, mises en œuvre et évaluées au niveau local.

Cela suppose, bien entendu, de disposer d'une vision claire de la gouvernance locale qui doit s'intégrer dans la dynamique globale.

Et cela appelle un cadre de référence nouveau qui serait bâti autour de deux idées forces : liberté d'action et responsabilité.

SA MAJESTE LE ROI dans son Discours du 29 juillet 2019 a appelé à la nécessité « ... *de faire preuve d'ardeur créative et d'innovation dans la gestion de la chose publique...* ».

**Mesdames et Messieurs,**

Je suis certain que cette édition du Colloque international des finances publiques est une occasion pour débattre entre universitaires, décideurs et partenaires concernés de l'ensemble de ces aspects et de leurs implications sur les choix à opérer au regard des réformes à mener que ce soit au Maroc ou en France.

Je vous félicite encore pour la pertinence du choix de la thématique, et souhaite plein succès à vos travaux.